

## Communiqué de Presse

juillet 2019

# GRELE 2019, SECOND SOUFFLE

## Grêle 2019 en Ardèche

### Une collecte pour contribuer au maintien et à la reconstruction des exploitations agricoles

**Les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et des Savoie (Savoir/Haute-Savoie) ont été touchés par les épisodes orageux de ce début d'été 2019. D'une rare violence, en particulier le 15 juin, ces orages ont provoqué des dégâts colossaux sur les récoltes à venir et ont parfois détruit l'outil de travail des agriculteurs.**

**Toutes les filières sont touchées** : châtaigne, élevage, arboriculture, plantes à parfum aromatiques et médicinales, maraîchage, horticulture et viticulture, céréales...  
**Des agriculteurs ont tout perdu. Les dégâts devraient se chiffrer en millions d'euros.**

La situation est d'autant plus grave que de nombreux agriculteurs ne peuvent pas s'assurer contre la grêle ou le coup de vent (et certaines productions ne sont pas assurables). **Les difficultés de trésorerie vont être fatales pour certains agriculteurs.**

#### **Zoom sur le département de l'Ardèche**

Le recensement actuel des dégâts, réalisé par la profession agricole concerne :

- 47 communes, soit 350 exploitations
- près de 13 000 ha de surfaces agricoles (9 500 ha de surfaces fourragères, 2 000 ha de cultures annuelles et 1 500 ha de cultures pérennes dont 1 000 ha de châtaignier)

Les productions les plus touchées sont l'arboriculture (châtaigne, abricot, cerise), les fourrages, le maraîchage, les plantes à parfum aromatiques et médicinales, les petits fruits, la viticulture et l'élevage.

- Une perte évaluée à 10 491 820 €.

**Ces agriculteurs ont besoin de la solidarité de tous. Votre soutien moral et votre aide financière vont permettre aux exploitants de passer le cap.**

Les Conseils de l'Agriculture Départementale (C.A.D.) de l'Ardèche, associé à celui de l'Isère et des associations Solidarité Agricole Drôme et Savoie lancent une **collecte et vous proposent de contribuer au maintien et à la reconstruction des exploitations.**

.../...

Les dons seront versés dans leur intégralité aux agriculteurs les plus impactés, ce « coup de pouce collectif » va faciliter le redémarrage de l'activité.

**Comment contribuer :**

Directement sur le site MIIMOSA : [www.miimosa.com](http://www.miimosa.com)

Projet « *Second souffle / grêle 2019 – Ardèche, Drôme, Isère, Savoie* »

Donner aux agriculteurs le montant de votre choix, en sélectionnant, si vous le souhaitez, le département.

Ou par chèque à l'adresse suivante :

Conseil Départemental de l'Agriculture de l'Ardèche  
4, avenue de l'Europe Unie – BP 128  
07 001 PRIVAS Cedex

**Pour que les agriculteurs(trices) ardéchois(es)  
continuent à proposer des produits de qualité,**

**MOBILISONS NOUS ET CONTRIBUONS  
A LA COLLECTE MIIMOSA  
« Second souffle/grêle 2019 »!**

**Contact Presse Contact Presse  
4, Avenue de l'Europe Unie,  
B.P. 128, 07001 PRIVAS CEDEX  
Tél. : 04.75.64.60.62.**